


<p>MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION</p> <p>.....</p> <p>SECRETARIAT GENERAL</p> <p>.....</p> <p>UNIVERSITE JOSEPH KI-ZERBO</p> <p>.....</p> <p>PRESIDENCE</p> <p>.....</p> <p>DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES</p>	<p>BURKINA FASO</p> <p>-----</p> <p>Unité- Progrès- Justice</p> <p><i>02</i></p> <p><i>31 JAN 2024</i></p> <p>VISA D.C.M.E.F.P.</p> 
	<p>MARCHE N°CEA-CEFORGRIS/00/03/09/00/2024/.....<i>00005</i></p>
	<p>Suivant autorisation N°2024-00276/MEFP/SG/DGCMEF du 31 janvier 2024</p>
	<p>APPROUVE LE _____ <i>31 JAN 2024</i></p>
	<p>NOTIFIE LE _____</p>

OBJET :

Travaux de construction du siège du CEA-CEFORGRIS de l'Université Joseph KI-ZERBO.

TITULAIRE :

**SOCIETE DES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION
WOUMTABA (E.C.W) SARL**
BP 170 Koudougou
Tél : 50 44 06 16/70 61 75 45

MONTANT DU MARCHE :

Cinq cent soixante quatorze millions deux cent dix-neuf mille cinq cent trente (574 219 530) francs CFA TTC

DELAI D'EXECUTION :

Six (06) mois

FINANCEMENT :

PTBA du Projet CEA-CEFORGRIS, Exercice 2024

MARCHE N° CEA-CEFORGRIS/00/03/09/00/2024/.....00003

ENTRE

Pr Jean François Silas KOBIANE, Président de l'Université Joseph KI-ZERBO, agissant au nom et pour le compte de ladite Université et désigné dans le présent marché par le terme « **AUTORITE CONTRACTANTE** ».

D'UNE PART

ET

Monsieur **L. Souleymane NANA**, Gérant de **SOCIETE DES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION WOUMTABA (E.C.W) SARL** domicilié à Koudougou ; BP 170 Koudougou ; Tél : 50 44 06 16/70 61 75 45 inscrit au registre de commerce et du crédit mobilier de Ouagadougou sous le N°RC BF KDG 2009 B 002, N° IFU : 00020915 N et désigné par le terme « **TITULAIRE** ».

D'AUTRE PART

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

1. Le présent marché a pour objet les travaux de construction du siège du CEA-CEFORGRIS de l'Université Joseph KI-ZERBO.

2. Le délai d'exécution est de **Six (06) mois**.

3. Les documents suivant sont considérés et interprétés comme faisant partie intégrante du présent marché dans l'ordre de priorité ci-dessous.

- l'acte d'engagement
- le marché
- la facture proforma
- le CCAP
- le cahier des prescriptions techniques ;
- le bordereau des quantités et prix ;
- le CCTG ;
- le CCAG applicable aux marchés de travaux ;



4. Le montant du marché est de **Cinq cent soixante quatorze millions deux cent dix-neuf mille cinq cent trente (574 219 530) francs CFA TTC**.

5. En contrepartie des paiements à effectuer par l'autorité contractante au titulaire, dans les conditions indiquées dans le CCAP, le titulaire s'engage par les présentes, à exécuter le marché conformément à ses dispositions.

6. L'autorité contractante s'engage par les présentes à payer au titulaire à titre de rétribution pour l'exécution du contrat, les sommes prévues au contrat à ordres de commande aux échéances et de la manière qui sont indiquées dans le CCAP.

7. Les paiements seront effectués sur le compte N° **002360124101**, code banque : **BF148**, code guichet : **01001**, clé RIB : **51**, ouvert à la **CORIS BANK** au nom de **SOCIETE DES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION WOUNTABA**.

8. Le contrat ne sera définitif qu'après approbation par l'autorité compétente.

EN FOI DE QUOI, les parties contractantes ont apposé leur signature respective sur le présent acte, les jours et an ci-dessous mentionnés.

MARCHE N° CEA-CEFORGRIS/00/03/09/00/2024/.....

00003

Ont signé :

13 JAN 2024



Lu et approuvé par le Titulaire

Dressé par le Directeur de l'Administration et des Finances de l'Université Joseph KI-ZERBO

Ouagadougou, le

Ouagadougou, le




L. Souleymane NANA




Hamidou LOMPO

Approuvé par le Président de l'Université Joseph KI-ZERBO

Ouagadougou, le 31 JAN 2024




Pr Jean François Silas KOBIANE
Chevalier de l'Ordre des Palmes Académiques

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIÈRES APPLICABLE AUX MARCHES DE TRAVAUX

Les dispositions du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) qui suivent complètent les dispositions du Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG). Dans tous les cas où les dispositions se contredisent, les dispositions ci-après prévaudront sur celles des Clauses administratives générales (Les dispositions du CCAP prévalent sur celles du CCAG). Le numéro de la Clause générale à laquelle se réfère une Clause particulière est indiqué dans la colonne centrale relative aux articles du CCAG.

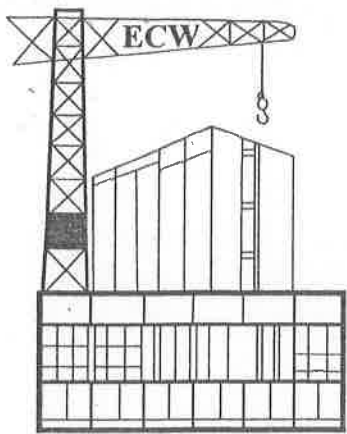
CONDITIONS	ARTICLES	DISPOSITIONS
Désignation des intervenants	4.1.1 <i>Voir définitions au vocabulaire de la commande publique à la page vii du présent DSNA.</i>	Maître d'Ouvrage : UNIVERSITE JOSEPH KI-ZERBO Titulaire : SOCIETE DES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION WOUMTABA (E.C.W) SARL BP 170 KOUDOUGOU TEL : 50 44 06 16/70 61 75 45
Documents contractuels	5.2 (e)	(a) le marché ; (b) l'acte d'engagement ; (c) le cahier des clauses administratives particulières ; (d) le cahier des clauses techniques particulières ; (e) les plans, dessins, notes de calcul, cahiers de sondage et dossiers géotechniques ; (f) le bordereau des prix ; (g) le détail quantitatif et estimatif ; (h) la décomposition des prix forfaitaires et sous détail des prix unitaires <i>[Insérer, le cas échéant] ;</i> (i) le cahier des clauses techniques générales ; (j) le cahier des Clauses administratives générales ; (f) PGES-C En cas de contradiction ou de différence entre les pièces constitutives du marché, ces pièces prévalent dans l'ordre où elles sont énumérées ci-dessus.
	5.2 (h)	Décomposition des prix forfaitaires et/ou sous détail des prix unitaires <i>Sans objet</i>
	5.2 (j)	Autres documents techniques : <i>Sans objet</i>
Estimation des engagements financiers du Maître d'Ouvrage	6.8	<i>Délai de remise de l'estimation : Sans objet</i>
Garanties	7.1.1	La garantie de bonne exécution sera de 5% du Montant du marché augmenté des avenants éventuels.

CONDITIONS	ARTICLES	DISPOSITIONS
Retenue de garantie	7.2.1	La retenue de garantie sera de 5% du montant du marché augmenté des avenants éventuels.
Assurances	7.3.1	Les polices d'assurances suivantes sont requises au titre du présent Marché pour les montants minimum indiqués ci-après :]
		- assurance des risques causés à des tiers : <i>Sans objet</i>
		- Assurance des accidents de travail : <i>100% du coût de la prise en charge de la victime</i>
		- assurance "Tous risques chantier": 100 % du montant HTVA du marché
		- Assurance couvrant la responsabilité décennale : sans objet
Montant du Marché	11.1.1	Le Montant du Marché résultant de la facture proforma et calculé dans les conditions prévues à l'Article 11.1 du CCAG est un montant estimé égal à : Cinq cent soixante quatorze millions deux cent dix-neuf mille cinq cent trente (574 219 530) francs CFA TTC.
Révision des prix	11.4.2	Les prix sont fermes et les dispositions de l'Article 11.4.2 du CCAG relatif à la révision des prix ne sont pas applicables.
Actualisation des prix	11.4.3	<i>Les prix ne sont actualisables</i>
Impôts, droits, taxes, redevances, cotisations	11.5.1	Les prix du présent Marché sont réputés déterminés en Toute Taxes Comprises (TTC). (Article 11.1.1. du CCAG).
	11.5.2	
Travaux en régie	12.3.1 a)	Les modalités de calcul de la rémunération des travaux en régie sont les suivantes : sans objet Les salaires et indemnités versées à l'occasion de travaux en régie passibles des charges salariales seront majorés dans les conditions ci-après: charges salariales : frais généraux, impôts, taxes et bénéfices : Sans objet
	12.3.1 b)	Les autres sommes dépensées à l'occasion de travaux en régie seront majorées dans les conditions ci-après: frais généraux, impôts, taxes et bénéfices Sans objet
Pourcentage maximum des travaux en régie par rapport au Montant du Marché	12.3.2	Le pourcentage est de : Sans objet
Acomptes sur approvisionnement	12.4	Prévus ___x___
		Non prévus _____

CONDITIONS	ARTICLES	DISPOSITIONS
Avance forfaitaire de démarrage	12.5	<p>Le mode de calcul de l'avance est le suivant :</p> <p>a) pourcentage par rapport au Montant du Marché: <u>30%</u> payable contre une garantie de remboursement de l'avance à concurrence de 100% du montant de ladite avance.</p> <p>L'avance sur les paiements contractuels sera remboursée comme suit: le remboursement commence lorsque le montant payé au titre du marché atteint 30 % du montant initial de celui-ci et doit être terminé lorsque ce montant atteint 80 % selon la formule suivante :</p> $R1 = \frac{A (X' - X'')}{(80 - 30)}$ <p>dans laquelle :</p> <p>R1 représente le montant à rembourser A représente le montant de l'avance consentie X' représente la valeur en pourcentage du décompte payé ou à payer par rapport par rapport au montant initial du marché et doit être inférieur ou égal à 80 % ($X' \leq 80\%$) X'' Représente la valeur en pourcentage du décompte précédent par rapport au montant initial du marché et doit être supérieur ou égal à 30 % ($X'' \text{ initial} \geq 30\%$)</p> <p><u>N.B.</u> Le calcul de X' et X'' est poussé jusqu'à la deuxième décimale arrondie au chiffre supérieur.</p>
Intérêts moratoires	12.7	Taux : <i>conformément aux dispositions de l'article 173 du décret n°2017-049/PRES/PM/MINEFID du 1er février 2017 portant procédure de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public;</i>
Modalités de règlement des acomptes	14.2.3	Les paiements à l'Entrepreneur seront effectués au compte bancaire suivant : Compte N° 002360124101 , code banque : BF148 , code guichet : 01001 , clé RIB : 51 , ouvert à CORIS BANK au nom de SOCIETE DES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION WOUNTABA.
Force majeure	19.3	Seuil des intempéries constituant un cas de force majeure : - Vitesse du vent (mesurée à moins de vingt kilomètres d'un point du chantier) : supérieure à 100 km/h. NB : les valeurs à considérer sont celles enregistrées par la station météorologique la plus proche
Délai d'exécution	20.1.1	Le délai d'exécution est de six (06) mois
Prolongation des délais d'exécution pour cause d'aléas climatiques	20.2.2	Seuil des intempéries entraînant une prolongation des délais d'exécution des travaux : - Vitesse du vent (mesurée à moins de vingt kilomètres d'un point du chantier) : supérieure à 100 km/h. NB : les valeurs à considérer sont celles enregistrées par la station météorologique la plus proche.
Prolongation des délais	20.2.4	Seuil de prolongation des délais d'exécution ouvrant droit à la résiliation du Marché : lorsque le montant des pénalités de retard atteint cinq pour cent (5%)

CONDITIONS	ARTICLES	DISPOSITIONS
d'exécution ouvrant droit à résiliation		du montant du marché.
Pénalités et retenues	21.1	La pénalité journalière pour retard dans l'exécution est fixée à : $1/2000^{\text{ème}}$ du montant hors taxe de la partie du marché exécutée en retard par jour calendaire de retard.
Prise en charge, manutention et conservation par l'Entrepreneur des matériaux et produits fournis par le Maître d'Ouvrage dans le cadre du Marché	27.4	SANS OBJET
Préparation des travaux	29.1	Durée de la période de mobilisation : sans objet
Programme d'exécution	29.2	Délai de soumission du programme d'exécution : 72 jours après la notification provisoire
Hygiène Santé Sécurité et Environnement	29.3	Le titulaire devra élaborer et mettre en œuvre sous sa responsabilité un Plan de Gestion Environnementale et Sociale de Chantier (PGES-C) qui devra intégrer entre autres : Un Plan d'Hygiène Santé Sécurité ; Un plan de gestion des impacts environnementaux et sociaux ; Un plan de circulation des engins ; Un plan de gestion des découvertes fortuites ; Un plan de fermeture et de réhabilitation ; Un plan de reboisement compensatoire ; Un plan de gestion des déchets Un programme de renforcement des capacités des acteurs de chantier sur les questions Environnement Sécurité Hygiène Santé (ESHS) Ce PGES-C devrait découler du PGES/NIES et validé par le promoteur.
Maintien des communications et de l'écoulement des eaux	32.6.1	<i>[indiquer, le cas échéant, les conditions particulières relatives au maintien des communications et de l'écoulement des eaux]</i>
Réception provisoire	41.1	Les modalités de réception par tranche de travaux sont les suivantes : sans objet Une pré-réception se fera à la demande de l'entreprise avec le maitre d'œuvre et le consultant chargé du contrôle et de la surveillance des travaux.

CONDITIONS	ARTICLES	DISPOSITIONS
		Modification du délai du début des opérations préalables à la réception des ouvrages : <i>sans objet</i>
Essais	41.2 b)	<p>Épreuves comprises dans les opérations préalables à la réception :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) la reconnaissance des ouvrages exécutés ; b) les épreuves éventuellement prévues par l'UJKZ ; c) la constatation éventuelle de l'inexécution des prestations prévues au Marché ; d) la constatation éventuelle d'imperfections ou malfaçons ;
Garanties particulières	44.2	<p>L'entreprise est tenue de constituer un cautionnement définitif en garantie de la bonne exécution et du recouvrement des sommes dont il serait reconnu débiteur au titre du marché dénommé « garantie de bonne exécution ».</p> <p>Cette garantie est libérée dans le délai d'un (1) mois suivant la réception provisoire des travaux et remplacée immédiatement par la retenue de garantie qui est remboursée ou la garantie est restituée à la réception définitive des prestations après la levée de toutes les réserves, dans un délai d'un (01) an.</p> <p>L'entreprise est tenue de constituer une assurance pour les risques professionnels durant toute la période de conduite des travaux.</p>
Règlement des différends	50.3.1	<p>Les différends ou litiges survenant entre les deux parties au titre du présent marché seront soumis à l'amiable à l'Organe de Règlement des Différends (ORD) de l'Autorité de Régulation de la Commande Publique (ARCOP).</p> <p>Si les parties n'ont pas réussi à résoudre leur différend devant l'Autorité de régulation de la commande publique, il sera soumis à la juridiction administrative compétente.</p>



E Société des Entreprises de Construction **W**oumtaba (ECW) SARL

**Bâtiment tout Corps d'Etat, Travaux Génie Civil, Génie Rural
Ouvrage d'Art, Aménagement Hydraulique**

Capital Social de 100.000.000 F CFA

11 BP 1264 Ouagadougou 11 - Set. 29 - Parcelle 02 Section 114. lot 14, Rue ZAD

Tél: Bur. 25 41 48 31 - Email: ecw_sarl@yahoo.fr

B.P. 170 Koudougou - Tél Bur. 25 44 06 16 - Secteur n° 7

R.C. BF KDG 2016 M 064 - Agréments Techniques B₄ - T₄ - T_E - H - R₃ - U₃

N° IFU 00020915 N - Cpte CORIS BANK : 02360124101/51

Régime Normal d'Imposition - DGE

TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES LOCAUX DU CEFORGRIS A OUAGADOUGOU

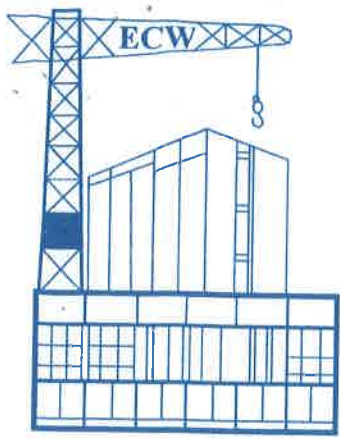
CADRE QUANTITATIF DU NIVEAU RDC

A / GENERALITE

N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	U.	QTE	P.U	P.TOTAL
1	Installation de chantier comprenant la clôture de chantier, la construction d'une baraque de chantier, salle de reunion équipée, police d'installation de l'énergie électrique de signalisation du chantier, repli du chantier et toute autre sujétion.	ft	1,00	15 000 000	15 000 000
2	Frais de branchement du cable d'alimentation quittant Le tableau de la SONABEL au Batiment y compris tout autre sujétion.	ft	1,00	3 500 000	3 500 000
3	Frais de branchement au réseau urbain de distribution d'eau de la société National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA) y compris tout autre sujétion.	ft	1,00	2 500 000	2 500 000
4	Frais de branchement au réseau téléphonique (ONATEL) y compris tout autre sujétion.	ft	1,00	2 000 000	2 000 000
5	Réalisation des études d'exécutions y compris toutes sujétion	ft	1,00	5 000 000	5 000 000
6	Elaboration du dossier de recollement y compris toutes sujétions	ft	1,00	2 500 000	2 500 000
	Sous total Généralité 0.1				30 500 000

B / REZ DE CHAUSSEE

N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	U.	QTE	P.U	P.TOTAL
I	<u>TERRASSEMENTS</u>				
1.1	Décapage de la terre végétale (prof. moyenne = 30 cm) sur l'emprise des constructions (augmentée de 1,5 m sur chaque côté), y compris mise en dépôt et évacuation à la décharge publique et toute autre sujétion	m ²	1 715,00	750	1 286 250
1.2	Remblayage, nivellement et compactage du terrain décapé, y compris toutes les sujétions	m ²	1 715,00	1 500	2 572 500
1.3	Implantation de l'ouvrage à l'aide d'un appareil topographique	ff	1,00	500 000	500 000
1.4	Fouilles en puits pour semelles isolées	m ³	596,95	4 500	2 686 275



E Société des Entreprises de Construction **Woumtaba (ECW) SARL**



**Bâtiment tout Corps d'Etat, Travaux Génie Civil, Génie Rural
Ouvrage d'Art, Aménagement Hydraulique**



Capital Social de 100.000.000 F CFA
11 BP 1264 Ouagadougou 11 - Set. 29 - Parcelle 02 Section 114. lot 14, Rue ZAD
Tél: Bur. 25 41 48 31 - Email: ecw_sarl@yahoo.fr
B.P. 170 Koudougou - Tél Bur. 25 44 06 16 - Secteur n° 7
R.C. BF KDG 2016 M 064 - Agréments Techniques B₄ - T₄ - T_E - H - R₃ - U₃
N° IFU 00020915 N - Cpte CORIS BANK : 02360124101/51
Régime Normal d'Imposition - DGE

TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES LOCAUX DU CEFORGRIS A OUAGADOUGOU

CADRE QUANTITATIF DU NIVEAU RDC

A / GENERALITE

N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	U.	QTE	P.U	P.TOTAL
1	Installation de chantier comprenant la clôture de chantier, la construction d'une baraque de chantier, salle de reunion équipée, police d'installation de l'energie électrique de signalisation du chantier, repli du chantier et toute autre sujétion.	ft	1,00	15 000 000	15 000 000
2	Frais de branchement du cable d'alimentation quittant Le tableau de la SONABEL au Batiment y compris tout autre sujétion.	ft	1,00	3 500 000	3 500 000
3	Frais de branchement au réseau urbain de distribution d'eau de la société National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA) y compris tout autre sujétion.	ft	1,00	2 500 000	2 500 000
4	Frais de branchement au réseau téléphonique (ONATEL) y compris tout autre sujétion.	ft	1,00	2 000 000	2 000 000
5	Réalisation des études d'exécutions y compris toutes sujétion	ft	1,00	5 000 000	5 000 000
6	Elaboration du dossier de recollement y compris toutes sujétions	ft	1,00	2 500 000	2 500 000
Sous total Généralité 0.1					30 500 000

B / REZ DE CHAUSSEE

N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	U.	QTE	P.U	P.TOTAL
I	<u>TERRASSEMENTS</u>				
1.1	Décapage de la terre végétale (prof. moyenne = 30 cm) sur l'emprise des constructions (augmentée de 1,5 m sur chaque côté), y compris mise en dépôt et évacuation à la décharge publique et toute autre sujétion	m ²	1 715,00	750	1 286 250
1.2	Remblayage, nivellement et compactage du terrain décapé, y compris toutes les sujétions	m ²	1 715,00	1 500	2 572 500
1.3	Implantation de l'ouvrage à l'aide d'un appareil topographique	ff	1,00	500 000	500 000
1.4	Fouilles en puits pour semelles isolées	m ³	596,95	4 500	2 686 275

1.5	Fouilles en rigoles pour semelles filantes, bèches et emmarchements	m ³	87,88	4 500	395 460
1.6	Remblais provenant des fouilles	m ³	684,83	5 500	3 766 565
1.7	Remblai d'apport en terre latéritique graveleuse compactée à 95% de l' OPM pour plate-forme, y compris nivellement des pentes d'évacuation EP suivant le plan d'aménagement fini. Epaisseur moyenne de 30 cm mise en œuvre en 2 à 3 couches d'apport de terre.	m ³	443,25	6 500	2 881 125
1.8	Evacuation des déblais et remblais provenant des fouilles hors de l'emprise du bâtiment	ft	1,00	2 500 000	2 500 000
1.9	Pose de lit de sable avant dallage, ép.= 5cm y compris traitement anti-termite	m ³	31,24	12 000	374 880
TOTAL I					16 963 055
II	BETONS - BETONS ARMES AU LIANT CPA 45 EN INFRASTRU				
2.1	Béton de propreté dosé à 150 kg/m3	m ³	51,06	52 000	2 655 120
2.2	Béton armé hydrofugé pour semelles isolées, radiers partiels et semelles filantes, dosé à 400 kg/m3	m ³	317,81	215 000	68 329 150
2.3	Béton armé hydrofugé pour amorces de poteaux, voiles et raidisseurs, dosé à 400 kg/m3	m ³	31,20	215 000	6 708 000
2.4	Béton armé pour bèches et emmarchements, dosé à 350 kg/m3	m ³	1,60	185 000	296 000
2.5	Béton armé pour longrines dosé à 350 kg/m3	m ³	27,30	200 000	5 460 000
2.6	Béton légèrement armé au treillis soudé en HA 8 (mailles=20x20cm ²), ép.= 13cm pour dallage dosé à 350 kg/m3, y compris traitement anti termites suivant prescription du maitre d'œuvre	m ³	102,00	182 500	18 615 000
2.7	Traitement anti-termites suivant protocole approuvé par un laboratoire agréé de la place (Protocole SBPS/BPC-Termites 05 ou équivalent, constitué de : film polyéthylène spécial sous dallage + injection bouillie anti-termites aux pourtours des fondations)	m ²	841,00	2 500	2 102 500
TOTAL II					104 165 770
III	BETONS - BETONS ARMES AU LIANT CPA 45 EN SUPER STRU				
3.1	Béton armé pour poteaux et raidisseurs verticaux dosé à 350 kg/m3	m ³	46,89	200 000	9 378 000
3.2	Béton armé pour chaînage haut dosé à 350 kg/m3	m ³	30,25	200 000	6 050 000
3.3	Béton armé pour poutres, y compris les chaînages incorporés dans la dalle, dosé à 350 kg/m3	m ³	123	200 000	24 600 000
3.4	Béton armé pour escaliers (y compris paliers et poutres palières), dosé à 350 kg/m3	m ³	19	200 000	3 800 000
3.5	Béton armé pour appuis des fenêtres, dosé à 350 kg/m3	m ³	10,08	200 000	2 016 000
3.6	Béton armé pour éléments décoratifs, dosé à 350 kg/m3	m ³	3,6	200 000	720 000
3.7	Béton armé pour table de compression + nervures dosé à 350kg/m3	m ³	49,8	200 000	9 960 000
3.8	Béton armé pour dalle pleine ep=20 dosé à 350kg/m3	m ³	27,84	215 000	5 985 600
3.9	Plancher corps creux 16+4 en hourdis 20*20*50, y compris coffrage et ferrailage	m ²	745	45 000	33 525 000
3.10	Polystyrene pour joint de rupture et de dilatation	m ²	136	2 500	340 000
3.11	Béton armé dosé à 350 kg/m3 pour couronnement	m ³	49,8	200 000	9 960 000

3.12	Gargouille en béton moulé dosé à 400 kg/m3	u	6	165 000	990 000
3.13	Béton dosé à 300 kg/m3 pour socles placards	m ³	3,2	182 500	584 000
3.14	Ouvrages divers hors bétons (trous, raccordements, calfeutrements, scellements, couronnement des murs en agglos, chapes d'encorbellements, etc.)	ft	1	2 500 000	2 500 000
3.15	Complexe d'étanchéité multicouche (Type paxallu) sur dalles auvents (parties courantes + relevés d'acrotères), toutes sujétions de mise en œuvre comprises (solins et bavettes galvanisés, coiffes d'acrotères, formes de pente, etc...)	m ²	1058	24 000	25 392 000
3.16	Enseigne en béton armé , y compris toutes les sujétions	ens	1,00	2 000 000	2 000 000
TOTAL III					137 800 600
IV	<u>MACONNERIES</u>				
4.1	Maçonnerie en agglos pleins de 20x20x40 dosé à 300 kg/m3	m ²	555,60	14 500	8 056 200
4.2	Maçonnerie en agglos creux de 15x20x40 dosé à 300 kg/m3	m ²	1279,70	10 000	12 797 000
4.3	Maçonnerie en agglos creux de 15x20x40 dosé à 300 kg/m3 pour accrotère	m ²	265,00	10 000	2 650 000
4.4	Enduit intérieur sur murs au mortier de ciment dosé à 300kg/m ³ d'épaisseur 2,50cm y compris raccordement et calfeutrement	m ²	2197,80	5 850	12 857 130
4.5	Enduit sous face dalle au mortier de ciment dosé à 300kg/m ³ d'épaisseur 2,50cm y compris raccordement et calfeutrement	m ²	137,50	5 850	804 375
4.6	Enduit extérieur au mortier de ciment dosé à 300kg/m ³ sur façades y compris raccordement et calfeutrement	m ²	955,60	4 500	4 300 200
4.7	Enduit extérieur au mortier de ciment dosé à 300kg/m ³ sur accrotère y compris raccordement et calfeutrement	m ²	586,00	4 000	2 344 000
4.8	Ragréage sous - dalle	m ²	681,70	2 750	1 874 675
4.9	Raccordement et calfeutrement des ouvertures	ff	1,00	1 500 000	1 500 000
TOTAL IV					47 183 580
V	<u>GENERALITE-ASSAINISSEMENT-PLOMBERIE</u>				
5.1	Fourniture et pose de tuyauterie pour alimentation en PPR et évacuation en PVC (eaux usées, vannes et pluviales) y compris toutes sujétions	ft	1,00	3 500 000	3 500 000
5.2	Fosse septique de 100 usagers, y compris lit bactérien correspondant et les travaux de maçonnerie et d'enduit	u	2,00	3 500 000	7 000 000
5.3	Puisard diamètre 200 cm / profondeur mini = 2,50 m, y compris toutes sujétions	u	2,00	85 000	170 000
5.4	Regard de visite eaux usées et pluviales en béton armé (dimens. Intér. =60 x 60), dosé à 350 kg/m3	u	6,00	35 000	210 000
TOTAL V					10 880 000
VI	<u>MENUISERIES Métallique, Aluminium et Bois</u>				
	<i>Cadre et chassis type mono-bloc</i>				
6.1	<u>Métalliques</u>				
6.1.1	Porte Métallique Vitrée (PMV1) de 140x220	u	8,00	180 000	1 440 000
6.1.2	Porte Métallique Vitrée (PMV2) de 120x220	u	2,00	160 000	320 000
6.1.3	Porte Métallique Pleine (PMP) de 80x220	u	1,00	120 000	120 000

6.1.4	Fenêtre à Chassis Métallique Vitré + Grille de Protection (FCMV1+GP) 150x120	u	32,00	235 000	7 520 000
6.1.5	Fenêtre à Chassis Métallique Vitré + Grille de Protection (FCMV2+GP) de 100x120	u	2,00	185 000	370 000
6.1.6	Fenêtre à Chassis Métallique Vitré +Grille de Protection (FCMV3+GP) de 80x80	u	6,00	90 000	540 000
6.1.7	Fenêtre à Chassis Métallique Vitré + Grille de Protection (FCMV4+GP) de 120x80	u	2,00	110 000	220 000
6.1.8	Chassis Métallique Vitré Fixe+ Grille de Protection (CMVF+GP) de 60x220	u	2,00	95 000	190 000
6.1.9	Volet Métallique fixe 365x380	u	1,00	2 500 000	2 500 000
6.1.10	Main Courante Métallique (MCM)	ml	37,00	60 000	2 220 000
6.1.11	Palissade Métallique (PM)	ml	23,20	185 000	4 292 000
6.1.12	Escalier Métallique hélicoidale fixé sur socles en béton armé;y compris toutes sujétions de pose	u	1,00	1 650 000	1 650 000
6.1.13	Bloc de parking couvert pour 05 véhicules	u	4,00	850 000	3 400 000
	Sous total 6.1				24 782 000
6.2	Aluminium				
6.2.1	Traitement des joints de dilatation (horizontaux et verticaux) au mastic polyuréthane, y compris couvre-joints métal galvanisés ou en aluminium et toute autre sujétion	ml	36,80	17 500	644 000
	Sous total 6.2				644 000
6.3	Bois				
6.3.1	Porte Isoplane (PI1) de 140x220	u	5,00	285 000	1 425 000
6.3.2	Porte Isoplane (PI2) de 80x220	u	11,00	245 000	2 695 000
6.3.3	Porte Isoplane (PI3) de 70x220	u	14,00	245 000	3 430 000
6.3.4	Porte Capitonée (PCBM) de 90x220		4,00	170 000	680 000
6.3.5	Porte Placard (PPL1) de 195x330	u	2,00	365 000	730 000
6.3.6	Porte Placard (PPL2) de 90x330	u	2,00	345 000	690 000
6.3.7	Porte Placard (PPL) de 70x330	u	2,00	315 000	630 000
6.3.8	Faux-plafond acoustique à panneaux rigides modulaires, modèle CLEAN ROOM FL (ISO 5) de chez Armstrong ou équivalent pour l'ensemble des espaces à l'exception des terrasses, toilettes et perrons, y compris toutes les sujétions de pose	m ²	724,24	22 000	PM
6.3.9	Faux-plafond PVC380/10 standard en lambris emboutables, sur solivage en bois blanc traité pour toilettes, y compris toutes les sujétions	m ²	43,20	25 000	PM
	Sous total 6.3				10 280 000
	TOTAL VI				35 706 000
VII	<u>ELECTRICITE - CLIMATISATION - TELEPHONE</u>				
7.1	<u>Réseau général</u>				
7.1.1	Fileries, fourroutages, boîtes de dérivation et d'encastrement, accessoires pour réseaux électricité, téléphone et toute autre sujétion en tube gorgé	ens	1,00	5 600 000	5 600 000
7.1.2	Mise à la terre général des masses des installations par pose d'une d'une cablette de 29mm ² en fond de fouille + barrette de contrôle	Ens	1,00	3 000 000	3 000 000
7.1.3	Coffret électrique conforme au descriptif et toute autre sujétion	u	2,00	350 000	700 000

7.1.4	Fourniture et l'installation d'un groupe électrogène de 250 kVA de type capoté insonorisé de marque SDMO ou équivalent; et à démarrage automatique; muni de stabilisateur ; posé sur socle en béton armé avec grille de protection	u	1,00	30 000 000	PM
7.1.5	Liaison Local coffret électrique RDC/ Groupes électrogènes par câble et toutes sujétions	ens	2,00	1 500 000	3 000 000
	Sous total 7.1				12 300 000
7.2	<u>Appareils et Appareillages</u>				
7.2.1	Lampe à double néon de 120 à grille	u	90,00	15 000	1 350 000
7.2.2	Lampe à néon de 120 étanche	u	10,00	15 000	150 000
7.2.3	Applique sanitaire	u	8,00	16 500	132 000
7.2.4	Globe vitr'ouvert	u	14,00	85 000	1 190 000
7.2.5	Interrupteur simple allumage	u	30,00	5 000	150 000
7.2.6	Interrupteur double allumage	u	3,00	5 000	15 000
7.2.7	Interrupteur va- et- vient	u	16,00	5 000	80 000
7.2.8	Bouton poussoir	u	19,00	15 000	285 000
7.2.9	Prise de courant 2P+T	u	70,00	4 000	280 000
7.2.10	Prise de courant ondulé	u	45,00	4 000	180 000
7.2.11	Prise de Téléphone	u	15,00	4 000	60 000
7.2.12	Prise informatique	u	30,00	4 000	120 000
7.2.13	Modem wifi au choix de l'informaticien	U	1,00	250 000	250 000
7.2.14	Coffret informatique conforme y compris toutes autres sujétions de	u	1,00	350 000	350 000
7.2.15	Panneau de brassage et Switch informatique	U	1,00	550 000	550 000
7.2.16	Fourniture et pose de d'un onduleur de 15 kVA pour le réseau courant ondulé,	U	1,00	2 500 000	2 500 000
7.2.17	Prise de télévision	u	8,00	4 000	32 000
7.2.18	Brasseur d'air plafonnier + variateur de vitesse	u	64,00	50 000	3 200 000
7.2.19	Bloc autonome d'éclairage de sécurité de chez LEGRAND ou équivalent	u	12,00	13 000	156 000
7.2.20	Bloc autonome d'éclairage d'ambiance de chez LEGRAND ou équivalent	u	15,00	13 000	195 000
7.2.21	Détecteur optique de fumée	u	21,00	42 500	892 500
7.2.22	Déclencheur manuel	u	2,00	13 000	26 000
7.2.23	Diffuseur sonore alarme incendie+flash	u	3,00	36 400	109 200
7.2.24	Extincteur au dioxyde de carbone (CO2)	u	5,00	90 000	450 000
7.2.25	Extincteur a eau pulvérisée (EEP)	u	6,00	90 000	540 000
	Sous-total 7.2				13 242 700
7.3	<u>Climatisation</u>				
7.3.1	Fileries, fourrures, climatisation et toute autre sujétion	Ens	1,00	4 500 000	4 500 000
7.3.2	Climatiseur split system (1,5cv), y compris accessoires de pose, évacuation des condensats, grille de protection et toute autre sujétion	u	22,00	425 000	PM
7.3.3	Liaisons frigorifiques cuivre calorifugées et divers	ens	1,00	2 500 000	2 500 000
	Sous-total 7.3				7 000 000
	Total VII				32 542 700
VIII	<u>PLOMBERIE SANITAIRE</u>				
8.1	<u>Fourniture et pose de tuyauteries</u>				
8.1.1	Tuyauteries PVC pour évacuation y compris accessoires de pose et de raccordement	Ens	1,00	2 939 618	2 939 618

8.1.2	Tuyauteries en PPR d'alimentation y compris accessoires de pose et de raccordement	Ens	1,00	2 939 618	2 939 618
	Sous total 8.1				5 879 235
8.2	Fourniture et pose d'accessoires sanitaires				
8.2.1	W.C. à l'anglaise	u	8,00	125 000	1 000 000
8.2.2	Lavabo sur colonne	u	8,00	185 000	1 480 000
8.2.3	Siphon de sol	u	14,00	2 000	28 000
	Sous total 8.2				2 508 000
	TOTAL VIII				8 387 235
IX	REVETEMENTS - PEINTURE				
9.1	Revêtements scellés				
9.1.1	Carreaux grès cérame au sols de 40x40	m ²	902,80	15 000	13 542 000
9.1.2	Plinthes assorties en grès cérame (ht=10cm)	ml	566,82	7 500	4 251 150
9.1.3	Carreaux faïence de 20x30 en revêtement mural des toilettes (ht=220cm)	m ²	204,20	11 500	2 348 300
9.1.4	Carreaux grès cérame Anti Dérapant de 30x30 en revêtement de sol toilettes	m ²	47,60	22 000	1 047 200
9.1.5	Pavés auto portants	m ²	770,40	12 000	9 244 800
9.1.6	Bordures pavés auto portants	ml	281,60	8 000	2 252 800
9.1.7	Gazon	m ²	107,40	4 350	467 190
	Sous total 9.1				33 153 440
9.2	Peintures				
9.2.1	Enduits pantecoat lissé sur murs interieur y compris toutes sujétions	m ²	2197,80	2 500	5 494 500
9.2.2	Faume interieur lavable + fixateur y compris toutes sujétions	m ²	2 197,80	4 000	8 791 200
9.2.3	Peinture fom vynilique sous face dalle	m ²	51,91	4 000	207 640
9.2.4	Peinture glycérophtalique sur menuiseries métalliques	ff	1,00	1 500 000	1 500 000
9.2.5	Peinture marlmorex sur murs extérieurs y compris toutes sujétions	m ²	955,60	10 000	9 556 000
	Sous-total 9.2				25 549 340
	TOTAL IX				58 702 780
X	MOBILIERS ET EQUIPEMENTS				
N°	DESIGNATION ET CARACTERISTIQUES	U.	QTE	P.U	P.TOTAL
	BUREAU DG				
10.1	BUREAU DG: semi –métallique châssis et pied en tube carre de 30x30 lourd muni de d'embout pvc anti dérapant. 2 caissons 5 tiroirs en tôle noir de 09/10 et se fermant à clé panneau faciale et latéral gauche fermé en tôle de 09/10. avec retour muni d'un tiroir coulissant pour clavier d'ordinateur + support pour unité central .dessus en mélamine noir et support peint en noir .livré avec glace Dim : Longueur 220 cm x Largeur 100 cm x Hauteur 75 cm et retour Longueur 110 cm x Largeur 60 cm x Hauteur 75 cm	u	01	500 000	500 000

10.2	Fauteuil directeur mono bloc carcasse en bois dossier haut modèle dos courbé ergonomique rembourrée en mousse spécial revêtement en simili cuir noir avec accoudoirs métalliques manchette rembourrée en mousse et revêtu de simili cuir, mécanisme réglable de hauteur par vérin pneumatique, basculant sur piètement 5 branches chromé sur roulettes	U	1	125 000	125 000
10.3	Fauteuil visiteur pour directeur : dossier bas rembourrée en mousse spécial revêtement en simili cuir noir avec accoudoirs métalliques, support 4 pieds en tube rond de 30 lourd	u	2	85 000	85 000
BUREAU DGA					
10.7	Bureau directeur semi –métallique châssis et pied en tube carre de 30x30 lourd muni de d'embout pvc anti dérapant. 1 caissons 3 tiroirs en tôle noir de 09/10 et se fermant à clé panneau faciale et latéral gauche fermé en tôle de 09/10. Avec retour angle arrondi muni d'un tiroir coulissant pour clavier d'ordinateur + support pour unité central .dessus en bois bété et support peint en noir. Dim : Longueur 210 cm x Largeur 90 cm x Hauteur 75 cm et retour Longueur 100 cm x Largeur 60 cm x Hauteur 75 cm	U	1	500 000	500 000
10.8	Fauteuil directeur mono bloc carcasse en bois dossier haut modèle dos courbé rembourrée en mousse spécial revêtement en simili cuir noir avec accoudoirs métalliques manchette rembourrée en mousse et revêtu de simili cuir, mécanisme réglable de hauteur par vérin pneumatique, basculant sur piètement 5 branches chromé sur roulettes	U	1	125 000	125 000
10.9	Fauteuil visiteur pour directeur : dossier bas rembourrée en mousse spécial revêtement en simili cuir noir avec accoudoirs métalliques, support 4 pieds en tube rond de 30 lourd	u	2	85 000	170 000
BUREAU SECRETAITE DG ET SECRETAIRE DGA					
10.13	Bureau secrétaire : Bureau semi-métallique pied poutre en Len tube rectangle de 80/40 cadre en tube carré de 30x30 muni d'embout pvc anti dérapant. 1 caisson 3 tiroirs en tôle noir de 09/10 et se fermant en clé avec retour angle arrondi muni d'un tiroir pour clavier d'ordinateur + support pour unité centrale dessus en mélamine beige muni de port informatique. Dimension : longueur 180 cm x largeur 80 cm x hauteur 75 cm et retour longueur 100 cm x 60 cm x hauteur 75cm	u	2	300 000	600 000
10.14	Fauteuil secrétaire : carcasse en bois dossier moyen rembourré de mousse spéciale revêtement en similicuir de couleur noire avec têtière en tissu, accoudoirs en polypropylène noire résistant mécanisme centré et basculant, réglable de hauteur avec vérin pneumatique à gaz piètement 5 branches en acier recouvert de nylon sur les roulettes à double galets	u	2	95 000	190 000
BUREAUX CHERCHEUR					
GRANDE SALLE DE COURS					
10.26	Table individuel pour étudiant : Table simple cadre Support 4 pieds métallique en tube carré de 35*35 muni d'embout pvc anti dérapant. Dessus en bois mélamine beige Dimension : longueur 70 cm x largeur 50 cm x hauteur 75 cm	u	30	50 000	1 500 000
TOTAL MEUBLES					3 795 000

	TOTAL REZ DE CHAUSSEE				
--	------------------------------	--	--	--	--

RECAPITULATIF REZ DE CHAUSSEE

I	TERRASSEMENTS	16 963 055
II	BETONS - BETONS ARMES AU LAINT CPA 45	104 165 770
III	BETONS - BETONS ARMES EN SUPER STRUCTURE	137 800 600
IV	MACONNERIES	47 183 580
V	ASSAINISSEMENT	10 880 000
VI	MENUISERIES METALLIQUE ET BOIS	35 706 000
VII	ELECTRICITE-TELEPHONE - CLIMATISATION	32 542 700
VIII	PLOMBERIE SANITAIRE	8 387 235
IX	REVETEMENT - PEINTURE	58 702 780
X	MOBILIERS ET EQUIPEMENTS	3 795 000
TOTAL REZ DE CHAUSSEE HORS TAXES		

RECAPITULATIF BATIMENT PRINCIPAL

A/	GENERALITE	30 500 000
B/	RDC	456 126 720
TOTAL GENERAL HORS TAXES		486 626 720
TVA 18%		87 592 810
TOTAL GENERAL TTC		574 219 530

Arrêté le présent devis à la somme de : Cinq cent soixante quatorze millions deux cent dix neuf mille cinq cent trente (574 219 530) Francs CFA Toutes Taxes Comprises (TTC)

Fait à Ouagadougou, Le 30 Janvier 2024

L'Entrepreneur

(Nom, prénom, cachet et signature)



NANA L. Souleymane